

Porter à connaissance
des services de l'État

Plan des servitudes d'utilité publique

direction départementale des territoires
de l'Allier

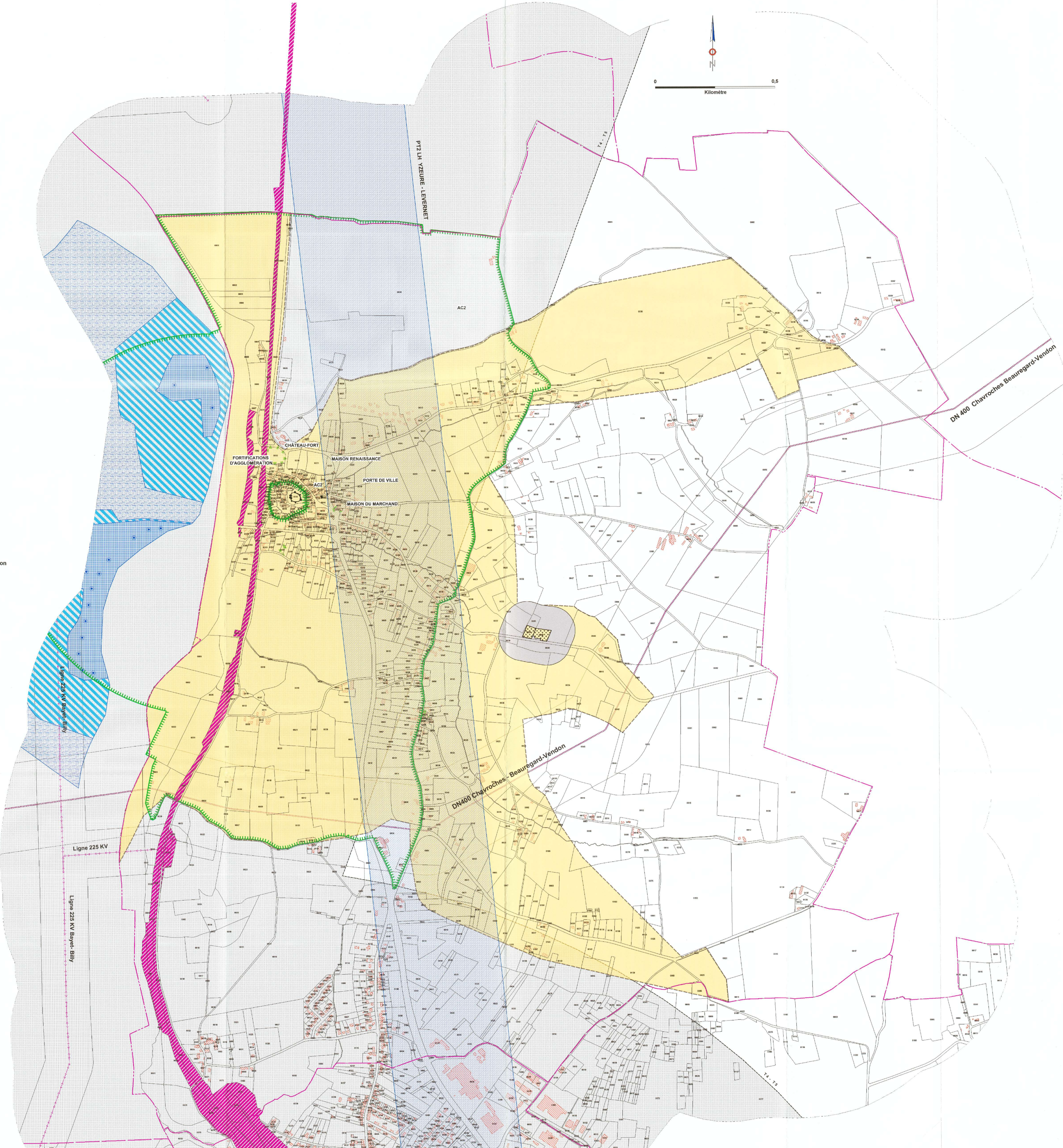


Echelle : 1/ 5500
mars 2015

LEGENDE

Servitudes

- AC2 : sites et monuments naturels
zone de protection - site inscrit
AC4 : patrimoine architectural, urbain et paysager
zone de protection
AS1 : protection des eaux - eaux potables
puits de captage (Marcenat)
périimètre de protection immédiat
périimètre de protection rapprochée
périimètre de protection éloignée
EL3 : marcepled
passage de 3.25m
Pour les servitudes relatives aux Risques
Naturels PPRN (PM1) se reporter sur la carte 2/2
- INT 1 : cimetières
cimetière
zone de protection
JS1 : équipements sportifs
zone de protection
I3 : transport de gaz naturel
canalisation de gaz
zone de protection
I4 : réseau électricité
Ligne HT
zone de protection
PT2 : centres radioélectriques d'émission et de réception
zone protection - PT2 LH
T1 : voies ferrées
zone de protection
T4 & T5 : relations aériennes
zone de protection
limite du territoire communal



Pour le Maire, Pour le Secrétaire Général,
Le Secrétaire Général,
David Anthony DELAVOÏT

Porter à connaissance
des services de l'État

Plan des servitudes d'utilité publique

direction départementale des territoires
de l'Allier



Échelle : 1/5500
mars 2015

LEGENDE

Servitudes

PM1 : Plan de Prévention Retrait Gonflement des Argiles (PRGA)
zones exposées

PM1 : Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
ZCEC1 Champ d'Expansion de Crues à aléa très fort et/ou enveloppe de la rivière
ZCEC2 Champ d'Expansion des Crues non bâti d'aléa Fort à Moyen
ZCEC3 Champ d'Expansion de Crues à aléa faible

limite du territoire communal

